



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

18 février 2022



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand
Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.

Du fait de France Relance, l'appui financier de l'État aux collectivités a été exceptionnel en 2021. Les dotations de soutien à l'investissement ont été considérablement augmentées, avec la création de deux fonds complémentaires à la DSIL de droit commun : la DSIL rénovation thermique (12 millions d'euros) et la DSIL exceptionnelle (10 millions d'euros) qui ont bénéficié aussi bien aux territoires ruraux qu'aux grands centres urbains du département et qui ont contribué à la réalisation de près de 170 projets locaux. Des mesures plus ciblées ont également été mises en œuvre : je pense notamment aux investissements dans les cantines scolaires, au développement des transports en commun, à la transformation numérique des collectivités, à France vue sur mer ou encore au très utile dispositif ponts. Toutes ces mesures auront permis de mener à bien des projets communaux en s'appuyant sur le tissu économique local, entreprises du BTP, bureaux d'études et prestataires, participant ainsi à la relance économique dans le département de la Seine-Maritime.

L'année 2021 aura également vu apparaître les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), nouveau mode de contractualisation entre l'État et les collectivités. Très tôt, le territoire seinomarin en a été presque intégralement couvert. Cette approche concertée du projet de territoire au niveau intercommunal, coordonnée par l'EPCI ou le PETR, a permis d'élaborer une stratégie claire et partagée, notamment en termes de transition écologique. Les contrats doivent à présent servir de phare pour l'État, en orientant les crédits destinés aux collectivités vers les priorités définies localement. Dès 2022, une partie des dotations engagées par l'État au profit des collectivités au titre de la DSIL seront ainsi fléchées vers les projets intégrés dans les CRTE.

Afin de vous permettre d'identifier les différentes sources de financement mobilisables, j'ai souhaité dans cette lettre d'information donner une vision la plus exhaustive possible des dispositifs destinés aux collectivités en 2022, qu'il s'agisse de France Relance ou des crédits de droit commun, pilotés par l'État ou ses opérateurs.

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

Financements traditionnels de l'État

1. Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
2. Dotation d'équipement des territoires ruraux

Cohésion

3. Volontariat territorial en administration
4. Service civique en collectivité
5. Réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage
6. Financement de projets d'équipements sportifs de proximité
7. Quartiers culturels créatifs
8. Achat de livres en bibliothèque

Compétitivité

9. AMI Manufactures de proximité
10. Financement des actions de soutien à l'économie et à la numérisation des commerces

Écologie

11. Fonds pour le recyclage des friches
12. Financement de la mise en œuvre du tri à la source et du traitement des biodéchets ménagers
13. AAP territoires intelligents et durables
14. Favoriser une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires
15. Bonus à l'acquisition de véhicules lourds électriques ou hydrogène
16. France vue sur mer - Le sentier du littoral
17. AVELO 2
18. AAP Vélo
19. Plan Ponts de la Banque des Territoires
20. L'assainissement par temps sec et temps de pluie
21. Le captage et l'alimentation en eau potable
22. La biodiversité
23. Inondations et étiages
24. Aquaprêt



Financements traditionnels de l'État

1. Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Dotée d'une enveloppe de 14,3 M€, cette aide vise à apporter un soutien à l'investissement des collectivités (communes, EPCI à fiscalité propre et PERT) en faveur de l'équipement et du développement des territoires au titre des « grandes priorités thématiques d'investissement ». Elle permet également de financer la réalisation d'opérations inscrites dans un contrat CRTE (1/3 de l'enveloppe y sera consacré). La demande d'aide est disponible **jusqu'au 28 février 2022**.

Contact : pref-dsil@seine-maritime.gouv.fr

Plus d'informations [ici](#)

2. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Dotée d'une enveloppe de 15 M€, cette aide vise à accorder des subventions pour la réalisation d'investissements et de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. La demande d'aide est disponible **jusqu'au 28 février 2022**.

Contact : pref-dert@seine-maritime.gouv.fr

Plus d'informations [ici](#)

Cohésion

3. Volontariat territorial en administration

Le volontariat territorial en administration permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets. L'aide s'élève à **15 000€ pour chaque contrat**, à hauteur de 800 contrats de volontariat territorial en administration sur toute la France en 2022.

Contact : vta@ancr.gouv.fr

Plus d'informations [ici](#)

4. Service civique en collectivité

Le service civique est un engagement volontaire d'éducation citoyenne par l'action devant être accessible à tous les jeunes. Il s'agit de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir tant citoyen que professionnel. Le jeune est indemnisé **580,62€ net par mois dont 473,04€ sont pris en charge par l'État et 107,58€ par la structure d'accueil en nature ou en espèce**.

Contact : DRJSCS

Plus d'informations [ici](#)

5. Réhabilitation des aires permanentes d'accueil des Gens du voyage

Une aire permanente d'accueil est un équipement destiné à accueillir pour une durée temporaire des personnes dont l'habitat traditionnel est la résidence mobile. Cette aide à destination des EPCI vise à financer la création d'aires permanentes **à hauteur de 70%** ainsi que de terrains familiaux locatifs (TFL) **à hauteur de 21 000€ nets**. Une subvention **à hauteur de 70%** est également possible pour la réhabilitation des aires d'accueil déjà existantes. La remontée des dossiers et des pièces justificatives est possible **jusqu'au 31 mai 2022** via **Démarches Simplifiées**.

Contact : DDTM-laure.desfrenne@seine-maritime.gouv.fr

Plus d'informations [ici](#)

6. Financement de projets d'équipements sportifs de proximité

Cette aide vise à financer **5 000 équipements sportifs de proximité**, avec un autofinancement d'au moins 20%, en quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans leur environnement immédiat, en zone de revitalisation rurale, ou encore dans les communes couvertes par un contrat de ruralité ou ayant 50% de leur population en ZRR.

Contact : **SDJES Normandie et Agence nationale du Sport - sdjes76@ac-normandie.fr**

[Plus d'informations ici](#)

7. Quartiers culturels créatifs

Cet appel à projets vise à soutenir la création ou le développement d'espaces dédiés à la culture, ayant pour objectif de fédérer et d'animer les équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, salles de spectacles, musées, cinémas...) et les commerces culturels (librairies, disquaires, galeries d'arts, diffuseurs de presse) des villes dans lesquelles ils sont implantés, dans le but d'inciter la constitution de « **Quartiers Culturels Créatifs** » (QCC). Une enveloppe de **3 M€ sur deux ans** est consacrée aux porteurs de projets publics ou privés (collectivités, associations, structures d'accompagnement). L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 1^{er} avril 2022**.

Contact : **Délégation aux entreprises culturelles - aap.qcc@culture.gouv.fr**

[Plus d'informations ici](#)

8. Achat de livres en bibliothèque

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objectif de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques. Le montant de la subvention allouée est compris entre **1 500 et 30 000€**. L'aide est disponible **jusqu'au 14 mars 2022**.

Contact : **Centre national du Livre et DRAC Normandie - marie.blachon@centrenationaldulivre.fr**

[Plus d'informations ici](#)

Compétitivité

9. AMI Manufactures de proximité

Le programme « **Manufactures de proximité** » vise à soutenir les tiers-lieux dédiés à la production de petites unités de production locales qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle, et qui sont en capacité de recréer de l'activité localement tout en préservant les savoir-faire dans les territoires. **80 tiers-lieux** restent à sélectionner sur le territoire français. Les structures juridiques éligibles au partage d'une manufacture sont les suivantes : EPCI, SEM, ou SCIC. L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert **jusqu'au 3 mars 2022**.

Contact : **ANCT - manufactures@anct.gouv.fr**

[Plus d'informations ici](#)

10. Financement des actions de soutien à l'économie de proximité et à la numérisation des commerces

Ce dispositif permet aux collectivités locales de financer des actions de transformation numérique de l'économie de proximité qui recouvrent des prestations : de diagnostic et d'ingénierie en matière de stratégie numérique territoriale ; de financement de dépenses d'investissements visant à développer des solutions numériques locales ; ou encore de cofinancement de managers de centre-ville qui participeront à la sensibilisation et à l'accompagnement des commerçants vers la numérisation de leur activité. Les communes et EPCI à fiscalité propre dont la commune principale recense entre 3 500 et 150 000 habitants peuvent faire une demande d'aide **jusqu'au 31 mars 2022**.

Contact : **Banque des territoires et Caisse des dépôts - relance-commer-proxi@caissedesdepots.fr**

[Plus d'informations ici](#)

11. Fonds pour le recyclage des friches

Ce fonds finance l'acquisition, la dépollution et la démolition de friches dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Ces projets sont sélectionnés à l'issue d'appels à projets régionaux « Recyclage foncier » pilotés par les préfets de régions, ainsi que la reconversion de friches polluées issus d'anciens sites industriels ou miniers, dans le cadre d'appels à projets de l'ADEME. Doté d'une enveloppe de 4,2 millions d'euros, l'appel à projets est ouvert jusqu'au 15 avril 2022.

Contact : **DREAL - ADEME**

Plus d'informations [ici](#)
et [ici](#)

12. Financement de la mise en oeuvre du tri à la source et du traitement des biodéchets ménagers

L'ADEME peut vous apporter une aide, **jusqu'au 31 décembre 2022**, pour développer des solutions de tri à la source et de valorisation des biodéchets adaptées à votre territoire. L'ADEME finance jusqu'à 55 % des dépenses d'équipements d'installation de traitement par compostage ou jusqu'à 45 % des dépenses de méthanisation des biodéchets collectés.

Contact : **ADEME - damien.grebot@ademe.fr**

Plus d'informations [ici](#)

13. Appel à projets territoires intelligents et durables

L'appel à projets « Territoires intelligents et durables » est doté de **30 millions d'euros au niveau national**. Ouvert **jusqu'au 7 septembre 2022**, sa vocation est de soutenir principalement les collectivités territoriales, syndicats mixtes ou syndicats intercommunaux ayant pour ambition d'apporter une solution à un problème de pilotage ou d'amélioration de la gestion ou l'exploitation d'un ou plusieurs services aux usagers.

Plus d'informations [ici](#)

14. Favoriser une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires

Pour toutes les communes, ainsi que tous les EPCI à fiscalité propre, l'axe transition agroécologique comporte **jusqu'au 30 juin 2022** un soutien à certaines cantines scolaires, **à hauteur de 50 millions d'euros** (dont 3,75 millions d'euros pour l'outre-mer). Ce soutien vise à aider des petites communes à investir pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Contact : **Direction régionale ASP Hauts-de-France - HDF-cantines-relance@asp-public.fr**

Plus d'informations [ici](#)

15. Bonus à l'acquisition de véhicules lourds électriques ou hydrogène

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a mis en place une aide d'un maximum de **30 000 euros** pour l'achat d'un véhicule industriel (camion, autobus, autocar) fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène. Ce dispositif vise à encourager le développement des véhicules lourds zéro émission. La demande doit être formulée dans les six mois suivant la date de facturation du véhicule (ou de versement du premier loyer dans le cas d'une location).

Contact : **ASP - bonus-vehicule-lourd@asp-public.fr**

Plus d'informations [ici](#)

16. France vue sur mer - Le sentier du littoral

Mise en oeuvre dans le cadre du plan France Relance, cette initiative vise à offrir à tous les promeneurs un accès libre et gratuit à de nouveaux tronçons du sentier du littoral, à restaurer ceux qui le nécessitent pour des raisons de sécurité et de préservation de la biodiversité, et à constituer une continuité d'itinéraires le long des littoraux français, passant de 5 800 à près de 7 000 kilomètres. Les fonds ont vocation à accélérer la mise en oeuvre d'actions concrètes pour le littoral, portées par un maître d'ouvrage public dans un cadre partenarial ; et à valoriser le sentier du littoral et son environnement naturel et culturel.

Contact : **CEREMA - francevuesurmer@cerema.fr**

Plus d'informations [ici](#)

17. AVELO 2

Cet appel à projets, ouvert **jusqu'au 4 avril 2022**, s'adresse aux territoires de moins de 250 000 habitants dont la ville centre fait moins de 100 000 habitants et a pour objectif d'accompagner les territoires afin de leur permettre de participer à la mise en oeuvre du plan vélo, d'être en capacité de mobiliser les dotations de soutien à l'investissement et à l'équipement et le Fonds Mobilités actives (**25 millions d'euros sur 2021-2024, 400 territoires lauréats dont 200 déjà retenus**) sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis et plus globalement de soutenir les territoires dans le cadre de la définition, de l'expérimentation et de l'animation de leur politique cyclable.

Contact : **ADEME - AAPAVELO2@ademe.fr**

[Plus d'informations ici](#)

18. Appel à projets vélo

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir les maîtres d'ouvrages publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour appuyer la réalisation d'aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeu pour les mobilités du quotidien mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur. Ces projets devront s'inscrire dans une politique globale de la collectivité, et constituer ou s'intégrer à un itinéraire cyclable cohérent.

Ils peuvent être déposés **jusqu'au 25 février 2022**. L'appel à projets régional Vélo est doté d'un montant de **4,9 millions d'euros pour la Normandie**, issu du fonds « France Relance », à engager en 2022.

Contact : **DREAL**

[Plus d'informations ici](#)

19. Plan Ponts de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires propose un accompagnement complet pour bénéficier d'une priorisation indicative de la rénovation des ouvrages d'art communaux avant d'engager les projets.

L'offre s'appuie sur trois dispositifs :

- Diagnostic : un dispositif numérique innovant permettant la cartographie des ouvrages d'art. Vous disposez d'un pré-diagnostic de votre situation pour prioriser vos projets de rénovation.
- Appui technique : accompagnement pour la définition d'une stratégie patrimoniale relative au parc d'ouvrage d'art. La BDT propose un appui technique pour élaborer un programme de rénovation au travers de cofinancements d'études en ingénierie.
- Financement : des offres de financement adaptée aux projets à long terme sont proposés, limitant la charge sur votre budget, au travers des montages en prêts ou fonds propres.

Contact : **Banque des Territoires - <https://www.banquedesterritoires.fr/marche>**

[Plus d'informations ici](#)

20. L'assainissement par temps sec et temps de pluie (Agence de l'eau)

Sont aidées à hauteur de **30 à 80%** les actions qui contribuent, grâce à l'amélioration de la performance des systèmes d'épuration, à l'atteinte ou à la préservation du bon état des eaux et à l'hygiène publique.

La contractualisation de ces actions dans le cadre de contrats « eau et climat » est encouragée.

Les actions de réduction à la source des émissions de micropolluants sont privilégiées par rapport aux actions curatives (traitement).

Contact : **Agence de l'eau Seine-Normandie**

[Plus d'informations ici](#)

21. Le captage et l'alimentation en eau potable (Agence de l'eau)

Cet appel à projets permet de bénéficier d'une subvention de **30 à 80 %** sur les projets visant à assurer l'approvisionnement permanent du service public de l'eau potable. Cela concerne les dossiers reçus complets **avant le 31 juillet 2022** et dont les travaux seront engagés avant fin 2022.

Contact : **Agence de l'eau Seine-Maritime**

[Plus d'informations ici](#)

22. La biodiversité (Agence de l'eau)

Cette aide vise à débloquer des subventions de **50 à 80%** pour préserver et reconquérir les milieux aquatiques : les opérations de suppression des obstacles à l'écoulement ; la récupération des déchets flottants ; les campagnes de sensibilisation pour la réduction à la source.

Cela concerne les dossiers reçus complets **avant le 31 juillet 2022** et dont les travaux seront engagés avant fin 2022.

Contact : **Agence de l'eau Seine-Maritime**

[Plus d'informations ici](#)

23. Inondations et étiages (Agence de l'eau)

Cet appel à projets vise à débloquer des subventions de **20 à 80%** pour financer les solutions fondées sur la nature pour faire face aux risques d'inondations ; la protection des milieux en période d'étiage ; le soutien au débit en période estivale via des zones de stockage.

Cela concerne les dossiers reçus complets **avant le 31 juillet 2022** et dont les travaux seront engagés avant fin 2022.

Contact : **Agence de l'eau Seine-Maritime**

[Plus d'informations ici](#)

24. Aquaprêt

Cette offre, en lien avec la Banque des Territoires, soutient des projets d'assainissement collectif, de gestion des eaux pluviales et d'approvisionnement en eau potable, facilitant ainsi l'investissement des collectivités.

Taux bas unique pour des durées d'amortissement de 25 à 65 ans.

[Plus d'informations ici](#)